



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ D'AMHERST



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANAISME

Lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, le conseil a adopté par résolution le projet de *Règlement numéro 617-26 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 357-02*.

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **10 août 2026, à 19h00**, au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi) à Amherst.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 124, rue Saint-Louis sur les heures d'ouverture normales ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Amherst, ce 22 juillet 2026.

Jérémie Vachon, urbaniste
Directeur général et greffier-trésorier